

FINANCES PUBLIQUES

LE PLAN POUR SAUVER LE AAA DE LA FRANCE

En France, rigueur rime pour l'instant avec augmentation d'impôts et pas avec baisse des dépenses publiques. Or, l'institut COE-Rexecode rappelait récemment que « *pour limiter l'impact à court terme sur la croissance et renforcer la croissance potentielle, les économies de dépenses sont préférables à l'augmentation des prélèvements obligatoires* ».

Quant à la règle d'or, c'est un principe qui n'exemptera personne de faire les choix économiques à court et à long terme qui seuls rendront possible le retour à l'équilibre de nos finances publiques. Avec la crise de la dette, il y a urgence à faire baisser notre endettement qui flirte avec les 87 % du PIB. La croissance prévue pour 2012 oscille entre 1,75 et 1,2 %. Il va indéniablement falloir aller plus loin en 2012 que le projet de loi de finances annoncé. Le nouveau budget de l'État permettra seulement 1 milliard d'économies sur les dépenses contre 10 milliards de nouvelles recettes fiscales (augmentation des taxes sur les tabacs et alcools, taxe de 3 % sur les revenus de plus de 500 000 euros par part, augmentation de 1,2 % des prélèvements sociaux sur les revenus du capital, coup de rabot supplémentaire de 10 % sur les niches fiscales, augmentation des charges sociales sur les heures supplémentaires, etc.). Au final, le PLF 2012 nous promet un budget – y compris la charge de la dette et les pensions des agents publics – de 362,5 milliards d'euros alors que le budget était en 2011 de 357 milliards. Allez chercher l'erreur. Même si, pour la première fois, les charges de personnels de l'État sont en baisse (de 100 millions d'euros sur 81 milliards), il est clair que nous dépenserons l'an prochain 5,3 milliards d'euros de plus qu'en 2011 dont 3,4 milliards viennent de l'augmentation de la charge de la dette (cela pourrait être encore plus élevé l'an prochain si notre AAA se dégradait) et 1,9 milliard de l'augmentation des pensions des fonctionnaires inactifs. Le Gouvernement attend par ailleurs des parlementaires de la Commission des finances de l'Assemblée (rapporteurs spéciaux) des propositions pour couper un milliard d'euros dans les dépenses.

Ce dossier devrait leur être une source d'inspiration.

Car ce n'est malheureusement pas le gel des dépenses de l'État et des dotations aux collectivités annoncé qui résoudra l'équation. Sur le long terme, il faudra aller beaucoup plus loin en s'inspirant de l'exemple britannique pour plafonner les aides sociales, de l'exemple allemand pour réduire le nombre d'agents publics, de l'exemple italien pour fusionner les communes et réduire le nombre d'élus, de l'exemple britannique encore pour baisser les salaires des hauts fonctionnaires. En clair : un vrai plan de rigueur.

Tout le monde est d'accord sur le constat mais personne ne va plus loin. Où couper, que faire? Ces questions semblent sans réponse. Ce dossier vise à montrer que, sur le court terme, on peut mettre au point un vrai plan d'économies pour garder notre AAA sans pour autant casser la croissance. Cela demande de jouer en partie sur les dépenses sociales (prestations sociales, assurance-maladie, retraites), les dépenses des collectivités locales, celles de l'État, mais aussi de vendre des participations de l'État dans les entreprises. En faisant cela sur les trois volets (État, collectivités et Sécurité sociale), on peut aisément économiser 8,8 milliards d'euros par an sur les dépenses et obtenir 1,8 milliard de recettes fiscales nouvelles. Et la France peut aussi réaliser 20 milliards d'euros deux ans de suite grâce à la cession de ses participations.

C'est ce que nous détaillons dans ce dossier.

Voilà pour le court terme.

Pour le long terme, il faut, pour que notre pays renoue avec la croissance, relancer la création d'entreprises et d'emplois, remettre l'entreprise au cœur de notre système et consolider le contrôle de l'efficacité de nos dépenses publiques par la Cour des comptes et le Parlement, pour qu'enfin nos parlementaires puissent faire de vraies propositions d'économies.

■ **Pistes d'économies sur les dépenses sociales, locales et centrales : 8,8 milliards d'euros dès la première année.**

■ **Pistes de recettes fiscales nouvelles : 1,8 milliard d'euros dès la première année.**

■ **Pistes de recettes de cession : 20 milliards d'euros dès la première année.**

Volet social

3,2 milliards d'économies dès la première année, 1,8 milliard de recettes nouvelles dès la première année

- Gel des minima sociaux : 423 millions d'euros d'économies dès la première année.
- Fiscalisation des prestations sociales en espèces : 300 millions d'euros de recettes nouvelles.
- Une allocation unique (avec guichet unique et fichier unique) fusionnant RSA, PPE, APL : une économie sur la fraude sociale d'au moins 800 millions d'euros dès la première année.
- Alignement des tarifs des hôpitaux sur ceux des cliniques (convergence progressive) : 1 milliard d'économies dès la première année, jusqu'à 7 milliards par an en 2018.
- Alignement progressif du taux de cotisation employeur des retraites publiques sur les retraites privées et gel du point d'indice définitif pour les traitements des inactifs : 1 milliard la première année, 20 milliards d'euros par an à terme.
- Alignement progressif des taux de CSG actifs et retraités et suppression de l'abattement : 1,5 milliard d'euros de recettes nouvelles dès la première année.

Volet local

2,3 milliards d'euros d'économies dès la première année

- Les dotations aux collectivités locales mises sous condition d'une « RGPP locale » (non-remplacement d'un départ sur deux en retraite, clarification des rôles des différentes strates locales...) : 2 milliards d'euros d'économies potentielles.
- Non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux : 300 millions d'euros la première année, 9,8 milliards d'euros par an en 2021.

Volet central

3,34 milliards d'euros d'économies dès la première année

- Maintien de la règle du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux et abaissement du taux de rétrocession aux administrations de 50 à 20 % : 640 millions d'euros d'économies.
- Réduction de la masse salariale des opérateurs des universités : 234 millions d'euros.
- Économies sur les dépenses de fonctionnement de 10 % sur trois ans : 166,6 millions d'économies dès la première année.
- Achats de l'État : 0,8 milliard d'euros d'économies la première année et 1,7 milliard l'année suivante.
- Immobilier de l'État, des hôpitaux, des administrations de Sécurité sociale et des opérateurs : 15 milliards d'euros d'économies en 10 ans, soit 1,5 milliard d'euros par an (trois fois l'effort actuel).

Cessions de participations cotées de l'État pour 40 milliards d'euros

- Cessions d'actifs au sein d'entreprises cotées : plus de 20 milliards d'euros de recettes la première année, 20 milliards d'euros la seconde année.
- Cession de la participation de l'État dans la Française des Jeux : 1 milliard d'euros de recettes dès la première année.

Au final, le plan anti-déficit de la France que propose la Fondation iFRAP représente 30,6 milliards d'économies ou de recettes nouvelles dès la première année (8,8 milliards de coupes dans les dépenses, 1,8 milliard d'euros de recettes nouvelles et 20 milliards d'euros de cession d'actifs). Le Gouvernement

prévoit un déficit de l'État à 4,5 % du PIB en 2012. À lui seul, ce plan permettrait de faire baisser le déficit public total de plus de 1,5 point de PIB en 2012 et de rentrer ainsi plus vite dans le critère des 3 % de Maastricht, comme le font nos voisins européens actuellement.

1 Objectif 1: économiser 8 milliards sur les dépenses

I. Volet Sécurité sociale et dépenses sociales

1. Fiscaliser les prestations sociales en espèces: un gain évalué à 300 millions d'euros

Le constat

Globalement, depuis une dizaine d'années, pour arriver à un chiffre dépassant les 600 milliards, les dépenses de protection sociale ont augmenté à un rythme dépassant 4 % par an, soit environ le double de l'inflation, et bien plus que l'augmentation du PIB ou encore que celle des cotisations assises sur le travail. Ces dépenses sont financées en partie par l'impôt, mais aussi par le déficit et la dette.

Plus spécialement, voici quelques données concernant les plus importantes dépenses hors santé et retraites :

- entre 2004 et 2009, les prestations familiales (26 milliards au total, hors allocations logement) ont augmenté de 16,5 %, un chiffre double de celui de l'inflation (8 %). C'est surtout vrai pour les prestations destinées aux jeunes enfants, qui ont augmenté de 50 %, une évolution due surtout à l'entrée en vigueur en 2005 de nouvelles allocations, mais aussi de fortes augmentations des allocations (93 % pour l'allocation de base en 2005 par rapport à 2004) ;
- le RSA (revenu de solidarité active), principal minimum social (42 % du total des bénéficiaires de minima sociaux en 2009), institué en 2009 pour remplacer le RMI et l'API, n'est pas encore en régime de croisière. On sait cependant que ses dépenses ont atteint en 2010 près de 8,5 milliards pour le seul « RSA socle », auquel il faut ajouter plus 2,2 milliards de « RSA activité », alors qu'en 2004 les dépenses du RMI ne dépassaient pas la moitié (5,36 milliards) ;
- le minimum vieillesse est actuellement assuré par deux allocations, l'ASV (allocation spéciale vieillesse) et l'Aspa (allocation de solidarité aux personnes âgées), la seconde étant en voie de remplacer la première. En 2006, le minimum mensuel était de 610 euros et en 2008, a été prévue une revalorisation de 25 % sur 4 ans, qui conduira

l'Aspa à 777 euros en 2012. Du fait que le plafond de ressources suit le montant de la prestation, le relèvement de cette dernière provoque mécaniquement le retournement à la hausse du nombre de bénéficiaires (583 000 fin 2009). La Cour des comptes vient de souligner le sous-financement chronique du FSV, qui assure le paiement du minimum vieillesse, ainsi que la situation particulière du régime agricole, contraint d'emprunter pour combler son déficit ;

- deuxième minimum le plus important : l'AAH (allocation aux adultes handicapés) a, comme l'Aspa, fait l'objet d'une promesse de revalorisation de 25 %. Son montant, 621 euros en 2007, doit passer, comme celui de l'Aspa, à 777 euros en 2012. Le nombre de bénéficiaires (854 000 en 2009, soit 8,6 % de plus qu'en 2008) augmente lui aussi en raison du relèvement du plafond de ressources. Il est prévu par le Sénat à 900 000 en 2011 pour un coût de 7,16 milliards. Ce coût a augmenté de 39 % entre 2002 et 2009. La loi de programmation des dépenses publiques 2011-2014 prévoit encore une augmentation de 740 millions des crédits alloués à l'AAH ;
- l'ATA (allocation temporaire d'attente, versée aux demandeurs d'asile, apatrides et anciens détenus) a vu en 2009 le nombre de ses bénéficiaires augmenter de 42 % du fait de modifications apportées aux conditions d'attribution ;
- l'APA (aide personnalisée d'autonomie pour les personnes âgées, qui préfigure le futur cinquième risque, la dépendance) compte en 2009, 1 117 000 bénéficiaires, soit dix fois plus qu'en 2002, date de son entrée en vigueur¹, et contre 900 000 en 2005. Le coût budgété en 2009 était de 5,25 milliards ;
- en 2005 a été introduite la PCH (prestation de compensation pour le handicap) qui remplace en améliorant l'ACTP. En 2009, 171 300 bénéficiaires se sont partagé l'une ou l'autre des allocations,

¹ L'Apa remplace la PSD (prestation spécifique de dépendance), qui ne comptait que 135 000 bénéficiaires, la différence tenant au fait que la PSD ne s'adressait qu'aux personnes fortement dépendantes.

en progression de 12 % sur 2008 et de 22 % sur 2007. La dépense mensuelle moyenne de PCH s'est élevée à 980 euros.

L'APA et la PCH sont, comme le RSA socle, à la charge des départements. Ceux-ci, comme nous l'a indiqué un spécialiste d'un département-clé, estiment que les dépenses de ces prestations ont évolué hors contrôle.

Que faire ?

■ Coup de rabot général ou gel des prestations ?

Pour stopper net l'envolée des dépenses, il faut commencer par geler le montant des prestations en euros courants (alors que le PLF 2012 prévoit plus de 423 millions d'euros de dépenses supplémentaires dues aux augmentations de l'AAH et du minimum vieillesse), ne pas relever les plafonds de ressources et, bien entendu, ne pas créer de nouvelles allocations. Le Gouvernement a remis sagement à plus tard la création du cinquième risque de dépendance, et il faudra bien reconnaître que la responsabilité de se couvrir contre ce risque doit reposer sur les individus eux-mêmes (assurance privée) et non sur la collectivité. Un coup de rabot général paraît en revanche inenvisageable compte tenu des sacrifices qu'il imposerait à certains titulaires de minima sociaux.

■ Mise sous condition de ressources ou suppression des exonérations fiscales ?

Les prestations obéissent généralement à deux cas de figure : soit elles sont contributives, c'est-à-dire en contrepartie de cotisations assises sur le travail et en général les revenus, et sont attribuées universellement (maladie, allocations familiales) ; soit elles ne sont attribuées que sous condition de ressources et ne sont pas contributives (minima sociaux, CMU dans la plupart des cas, certaines prestations familiales) ou le sont seulement à la marge pour celles qui sont compatibles avec des faibles ressources (allocations logement, RSA activité).

Les allocations familiales de base (11 milliards) font l'objet d'un débat à l'heure actuelle. Il est certain que les attribuer à des titulaires de hauts ou très hauts revenus peut apparaître comme un certain gâchis de ressources publiques, ce qui militerait en faveur d'une mise sous condition de ressources. Il faut néanmoins considérer que leur attribution est la contrepartie de cotisations assises sur le travail et qu'elles ont à ce titre une vocation universelle, qu'elles représentent une branche autonome et censée être en équilibre, de la Sécurité sociale, et qu'elles répondent à un objectif de redistribution de type horizontal (les personnes sans enfants payant pour les familles), comme le sont les prestations maladie. Or, supprimer à la fois les cotisations et les prestations pour les plus riches, qui contribuent davantage que les autres, n'est pas non plus envisageable, ne serait-ce que pour des raisons de financement. Il n'est

pas non plus concevable que certains perçoivent les prestations maladie sans aucune contribution (par la CMU) alors que d'autres doivent supporter des cotisations considérables sans en avoir aucun bénéfice.

La solution la plus juste paraîtrait de **fiscaliser toutes les prestations en espèces** (pas en nature), qu'elles soient universelles ou sous condition de ressources. Il est normal que lorsque les cotisations sont déduites du revenu imposable, les prestations correspondantes soient imposées : c'est le cas pour la retraite. Pourquoi n'en serait-il pas de même par exemple pour les allocations familiales ? Cette imposition ne pèserait pas sur les titulaires de faibles revenus, qui ne sont pas imposables (moins d'un foyer sur deux est imposable en France), et les titulaires de hauts revenus perdraient, au taux actuel, 41 % du montant des prestations.

■ Réunir et plafonner les prestations autour du RSA

Le RSA avait pour objectif de constituer une allocation unique regroupant la plupart des prestations sous condition de ressources (hors vieillesse et handicap). Cet objectif n'a été atteint que pour les allocations familiales de base (déduites du RSA si elles sont perçues) et seulement en partie, par déduction d'un forfait, pour les allocations logement.

Afin de remédier à l'enchevêtrement des prestations, il faudrait au moins réunir en une allocation unique toutes les prestations familiales et les allocations logement avec le RSA sous ses différentes déclinaisons (socle, socle majoré, activité, jeunes) en supprimant ou intégrant la prime de Noël. Ceci est d'autant plus justifié que le RSA est par nature une prestation déjà familiarisée dont le montant dépend fortement de la composition du foyer. Il serait aussi souhaitable que cette aide unique réunisse tous les avantages divers et connexes, et notamment les multiples tarifs de l'énergie et des communications dans une allocation vraiment globale, car il revient à chacun de décider de l'emploi de ses ressources, et non pas à la collectivité, laquelle ne peut offrir que des réductions partielles et mal comprises par les bénéficiaires.

Enfin, signalons le rapport rendu en août dernier par la mission sur l'amélioration du RSA présidée par Marc-Philippe Daubresse, qui propose la fusion entre le RSA, la prime pour l'emploi et l'ASS (allocation de solidarité destinée aux chômeurs non indemnisés), la constitution de guichets uniques, ainsi que diverses mesures de pédagogie à l'égard des bénéficiaires potentiels. Toutefois, ce rapport reste bien en deçà des mesures d'unification des allocations que nous préconisons. Nous avons aussi des réserves sur l'obligation d'un travail à temps très partiel, bien que celui-ci soit rémunéré, car ce travail risque d'éloigner le béné-

ficiant d'un véritable emploi en se substituant à lui. D'autre part, bien que le rapport mentionne le problème, rien n'est véritablement proposé pour la combinaison du RSA avec les aides des départements. L'autonomie des collectivités locales est ici fâcheuse et aboutit à un émiettement des aides auquel il faudrait mettre fin.

- **Geler l'augmentation des minima sociaux permettrait dès la première année d'économiser 423 millions d'euros.**

- **Fiscaliser les prestations sociales en espèces permettrait de dégager au moins 300 millions d'euros de recettes nouvelles.**

- **Réunir le RSA, les allocations logement, la PPE en une seule allocation avec un seul guichet et un seul fichier permettrait au minimum de récupérer les 800 millions d'euros de fraudes aux prestations sociales évaluées par la Caisse nationale des affaires familiales.**

2. Aligner les tarifs des hôpitaux sur ceux des cliniques : 7 milliards d'économies

L'hôpital public représente un gisement d'économies potentielles de 7 milliards d'euros confirmé par la Cour des comptes dans son dernier rapport. Chaque année, nos hôpitaux publics et nos cliniques privées coûtent à l'Assurance-maladie 73 milliards d'euros. Pendant longtemps, les hôpitaux publics ont fonctionné avec des dotations globales tandis que les cliniques étaient remboursées à l'acte.

Depuis la mise en œuvre en 2004 de la tarification à l'activité en médecine, chirurgie et obstétrique, une unité de mesure de l'activité est commune aux secteurs public et privé et la comparaison du prix payé par la collectivité (AMO-Assurance maladie obligatoire, AMC-Assurance maladie complémentaire, patient) pour un même service, est rendue possible. Un rapport de l'ATIH (Agence technique de l'information sur l'hospitalisation)² établit pour 2009 à 26 % le surcoût du secteur public en prenant comme base de référence l'activité de ce même secteur ainsi que l'a recommandé le HCAAM. Or, le principe de la convergence des tarifs a été voté au Parlement dès 2004, mais repoussé à plusieurs reprises (maintenant jusqu'en 2018).

Un rapport de la Cour des comptes sur la Sécurité sociale de septembre 2011 confirme : « Selon l'ATIH, les tarifs du secteur privé sont inférieurs à ceux du secteur public de 37 % en 2008, quand ils sont appliqués à la structure d'activité du secteur public, de 25 % si l'on prend comme base de référence l'activité du secteur privé, enfin de 33 % si l'on retient la structure de la somme d'activité des deux secteurs. »

Sur la base de 25 % d'écart tarifaire, le surcoût pour la collectivité s'établit chaque année à 7 milliards d'euros. Les surcoûts légitimes liés à des contraintes ou missions spécifiques de l'hôpital public (meilleure mesure de la gravité, coût des gardes et astreintes, coût des patients précaires...) sont financés par ailleurs.

Pour atteindre, en 2018, l'objectif de 7 milliards d'euros d'économie, la convergence des tarifs hôpitaux-cliniques doit être fortement accélérée et porter sur au moins 1 milliard par an d'ici 2018 (on pourrait faire converger peu à peu tous les « groupes homogènes de soins » existants, qui sont plus de 2 000 aujourd'hui).

3. Retraite : ramener le taux de cotisation employeur public (48 %) au niveau de celui des employeurs privés (15 %) et aligner le taux de CSG des inactifs sur celui des actifs : 1 milliard d'euros par an d'économies et 1,5 milliard d'euros de recettes nouvelles dès la première année

La réforme des retraites de 2010 a rapproché le taux de cotisation retraite des salariés du secteur public de celui du régime des salariés du privé. Mais elle n'a pas modifié le taux de cotisation employeur, ni pour les entreprises publiques (SNCF, EDF, RATP...), ni pour les trois fonctions publiques. C'est pourtant quand ce taux sera identique à celui du régime dit général qu'il sera possible d'affirmer que l'équité est rétablie dans ce domaine entre tous les Français.

Dans le secteur privé, pour financer les retraites obligatoires (Cnav, Arrco et Agirc), le taux de cotisation employeur est de 15 % en moyenne. Dans la fonction publique d'État, ce taux est de 48 % des salaires bruts et augmente d'environ 1 % par an. Pour les fonctionnaires des collectivités locales et des hôpitaux, le taux de cotisation employeur est seulement de 23 % du salaire brut complet en raison des embauches massives récentes dans ces secteurs, mais rejoindra inévi-

² Rapport 2010 au Parlement sur la convergence tarifaire, pages 12 et 13. Cette comparaison prend en compte les tarifs publics d'une part, les tarifs privés d'autre part, majorés des honoraires médicaux et des compléments d'honoraires (dépassements autorisés de secteur 2).

2009, en milliards d'euros	En milliards d'euros	Commentaires
Salaires bruts des fonctionnaires d'État	75	
Cotisation retraite employeur	36	Soit 48 % des salaires bruts
Surcoût des retraites des fonctionnaires d'État (33 % des salaires bruts)	24	

Source : rapport annuel sur l'État de la fonction publique, volume I, pages 341 et suivantes

tablement le taux de la fonction publique d'État dans les 20 prochaines années. Pour la seule fonction publique d'État, en 2011, l'écart entre les cotisations de ce secteur public et du régime général est donc de 33 %.

Le total des dépenses de personnel fonctionnaire des collectivités locales (50 milliards d'euros) et des hôpitaux (39 milliards) se rapprochent de celles de l'État (119 milliards d'euros). Malgré un taux de cotisation retraite provisoirement très inférieur à celui de la fonction publique d'État, le surcoût de ces retraites est déjà de 4 milliards d'euros. Il est donc urgent de maîtriser le coût des retraites de ces deux secteurs avant qu'il ne devienne insupportable³.

En plus des fonctionnaires de ces trois employeurs, ces administrations emploient des non-titulaires dont les retraites complémentaires ne sont curieusement pas assurées par l'Arrco (retraite

complémentaire des salariés) ni l'Agirc (retraite complémentaire des salariés et cadres) mais par une caisse spécialisée, l'Ircantec (retraite complémentaire des agents non titulaires). Elle fournit des prestations supérieures à celles servies aux salariés du privé, mais ses finances seront inévitablement en déficit dans les dix ans à venir. Transférer ces personnes aux caisses du régime général est nécessaire pour une question d'équité, pour simplifier la vie des poly-pensionnés et pour réduire les frais de gestion de cette caisse spécialisée.

Il n'est pas possible de revenir brutalement sur les avantages retraite dont bénéficient les fonctionnaires et les non-titulaires, mais un plan de convergence résolu permettrait d'économiser une vingtaine de milliards par an sur une génération et, à terme, une quarantaine de milliards par an : le coût des avantages retraite dont bénéficient actuellement ces personnels⁴.

³ Les prix de revient des hôpitaux sont déjà supérieurs de 30 % à ceux des cliniques : l'augmentation du coût des retraites des fonctionnaires hospitaliers menace d'augmenter l'écart de 20 % supplémentaires.

⁴ Dès 2012, le gel du montant total des retraites versées (tout en protégeant les retraites des personnes non imposables) permettrait d'économiser 1 milliard d'euros (les autres pays européens très endettés ont pris des mesures beaucoup plus drastiques pour les fonctionnaires). Les années suivantes, les économies résulteront de l'alignement progressif des paramètres des retraites de la fonction publique et du secteur public sur ceux du privé (prise en compte des 25 meilleures années et non plus des 6 derniers mois, mise sous condition de ressource d'une partie des retraites de réversion, avantages familiaux).

SOCIAL

3,2 milliards d'économies dès la première année et 1,8 milliard de recettes nouvelles dès la première année

- Gel des minima sociaux : 423 millions d'euros d'économies dès la première année.
- Fiscalisation des prestations sociales en espèces : 300 millions d'euros de recettes nouvelles.
- Une allocation unique (avec guichet unique et fichier unique) fusionnant RSA, PPE, APL : une économie sur la fraude sociale d'au moins 800 millions d'euros dès la première année.
- Alignement des tarifs des hôpitaux sur ceux des cliniques (convergence progressive) : 1 milliard d'économies dès la première année jusqu'à 7 milliards par an en 2018.
- Alignement progressif du taux de cotisation employeur des retraites publiques sur les retraites privées et gel du point d'indice définitif pour les traitements des inactifs : 1 milliard la première année, 20 milliards d'euros par an à terme.
- Alignement progressif des taux de CSG actifs et retraités et suppression de l'abattement : 1,5 milliard d'euros de recettes nouvelles dès la première année.

Aligner le taux de CSG des inactifs sur la CSG des actifs

Actuellement, le niveau de vie des retraités 55-60 ans est supérieur à celui des moins de 55 ans (+18 %). Or les inactifs bénéficient par rapport aux actifs d'avantages dérogatoires aujourd'hui mal justifiés en temps de crise :

- une CSG (contribution sociale généralisée) à taux réduit de 6,6 %, mais encore rabaissée avec un taux super-réduit pour les non-imposables à 3,8 %, et même de 0 % pour ceux qui sont exonérés de taxe d'habitation ;

- un abattement systématique de 10 % pour frais professionnels pour les retraités-salariés comme s'ils étaient toujours en activité.

La suppression progressive, sur cinq ans, de ces deux anomalies permettrait de rassembler 5 milliards (CSG alignée sur le taux normal) et 2,7 milliards d'euros (suppression de l'abattement indu de 10 % pour les salariés). À la clé : 7,7 milliards d'euros de recettes supplémentaires, soit 1,54 milliard d'euros par an.

II. Volet collectivités locales

Inciter les collectivités aux économies : 2 milliards d'euros d'économies potentielles

Il faut d'urgence « contenir » les dépenses des collectivités territoriales qui se sont accrues beaucoup plus rapidement que les dépenses de l'État. À cet égard, entre 1993 et 2008, celles-ci sont passées de 7,7 % à 11,3 % du PIB, tandis que celles de l'État (administrations) décroissaient de 26 % à 21,5 % du PIB.

Les collectivités ont fait exploser leurs effectifs publics et leurs dépenses de fonctionnement et la compensation s'est effectuée par une augmentation continue et une multiplication des taxes locales ainsi qu'une forte hausse des dotations de l'État (+ 2,23 % par an s'agissant de la DGF entre 2003 et 2008). Pour l'État, la « pénalisation » conditionnée des collectivités locales peu rigoureuses pourrait ainsi devenir source de profit, l'ensemble des crédits non-restitués participant au désendettement.

L'ensemble des impôts et taxes affectés aux collectivités locales (extensions de compétences, sans transfert) s'élève à 33,32 milliards d'euros. Il n'est pas possible d'agir sur elles, car elles servent à compenser des dépenses locales nouvelles et les collectivités en ont la maîtrise directe.

C'est donc le reliquat hors FCTVA (fonds de compensation de la TVA) et hors produit des amendes, seul, qui, gelé en valeur, peut être concerné, soit un périmètre de 50,42 milliards d'euros. C'est sur cette base qu'il serait possible de prélever 5 % des

dotations qui seront ensuite libérées si une RGPP locale est appliquée.

Or, le problème de la maîtrise de ces dépenses locales bute sur le principe de l'autonomie financière des collectivités locales, selon lequel l'État doit garantir aux collectivités un seuil de ressources propres **déterminantes** par rapport à leurs ressources totales, qui prend pour année de référence l'exercice 2003 (voir formule ci-dessous).

Pour parvenir à appliquer une « RGPP locale », il serait nécessaire de mettre sous condition une fraction de ces dotations en fonction des efforts effectués par les collectivités concernées, en tenant compte de leur situation financière antérieure.

Les sommes consignées pourraient ainsi s'élever à près de 2,5 milliards d'euros. Les objectifs à fixer pourraient être :

- **non-remplacement d'un fonctionnaire territorial sur deux partant à la retraite et gel de la masse salariale ;**
- **rationalisation de l'immobilier public territorial ;**
- **baisse des dépenses de fonctionnement de 10 % ;**
- **maîtrise des opérateurs locaux (Epa, Epic, SPL, SEM) ;**
- **maîtrise de l'endettement local (156,5 milliards d'euros en 2010).**

$$\text{Ratio d'autonomie} + \frac{\text{Ressources propres des collectivités locales (le produit des impôts de toute nature + redevances pour service rendu + produits du domaine + participations d'urbanisme + dons et legs reçus + produits financiers)}}{\text{Ensemble des ressources (ressources propres + dotations (DGF, DGE, FCTVA) + participations (autres coll., État) + compensations + opérations réalisées pour compte de tiers)}} \rightarrow \text{Ratio de 2003}$$

Inciter aux fusions de communes et aux regroupements d'EPCI

Fusionner les communes ? Tout le monde y pense, mais personne n'ose vraiment mettre le dossier sur la table. Un bon moyen d'y parvenir serait de créer une incitation financière au regroupement avec date butoir de fusion obligatoire. Seules les communes ayant opéré leur fusion pourraient récupérer la totalité de leur dotation. Cela aboutirait à une mutualisation des équipements publics et donc à une baisse des dépenses de fonctionnement et à une rationalisation des services publics et de la masse salariale. Si l'on prend un périmètre de fusion comme le canton, cela

permettrait de réduire le nombre de communes de 36 682 à 4 058 « communes fusionnées » (hors DOM-TOM). L'intercommunalité, elle, pourrait s'entendre au niveau de l'arrondissement, soit 342 entités juridiques au lieu des 2 599 EPCI et des 15 099 syndicats intercommunaux. En Hollande, une expérience similaire a déjà eu lieu, avec date butoir et attractivité financière. Ainsi, en Hollande septentrionale, il y avait 111 communes en 1812, il n'en reste plus que 60. De même en Belgique, elles étaient 2 586 en 1963, elles ne sont plus désormais que 589 depuis 1983.

COLLECTIVITÉS LOCALES

2,3 milliards d'économies dès la première année

- Les dotations aux collectivités locales mises sous condition d'une « RGPP - locale » (non-remplacement d'un départ sur deux en retraite, clarification des rôles des différentes strates locales...) : 2 milliards d'euros d'économies potentielles
- Non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux : 300 millions d'euros la première année, 9,8 milliards d'euros par an en 2021.

18

Les effectifs publics locaux

Entre 1980 et 2006, la croissance des effectifs territoriaux a été de 62,8 %. Si l'on prend en considération la croissance des effectifs territoriaux entre 1998 et 2008, ceux-ci ont crû de 450 000 agents, dont environ 120 000 transferts issus de la fonction publique d'État. La croissance nette représente donc 330 000 personnes. Dans le même temps, la croissance de la masse salariale s'alourdissait de 60 %.

Étant donné les projections connues des départs à la retraite au sein des collectivités, soit une moyenne de 37 100 départs (entre 2008 et 2018), il faudrait, pour revenir au nombre de fonctionnaires locaux (hors transferts) de 2000, ne pas remplacer les fonctionnaires partant à la retraite dès 2012 et ce, jusqu'en 2021. Les économies générées en termes de dépenses de personnels pourraient alors atteindre 9,8 milliards d'euros/an en 2021⁵.

III. Volet État

1. Continuer à appliquer la règle du « un sur deux » pour les fonctionnaires d'État en allégeant la règle de rétrocession à 20 % au lieu de 50 : 640 millions d'euros d'économies dès la première année

Sur le volet État, il faut continuer le non-remplacement d'un départ en retraite sur deux jusqu'en 2018. Mais même avec cette mesure, la France compterait toujours en 2018 un taux de fonctionnaires centraux élevé, soit plus de 1,8 million. Le budget 2012 ne prévoit d'ailleurs que 200 millions d'euros de

réduction de la dépense de personnels entre 2011 et 2012. Pour dégager des économies plus en lien avec l'effort de réduction des effectifs centraux, il s'agira de réduire la règle des 50 % de rétrocession aux administrations à 20 %, ce qui permettrait de générer 640 millions d'économies/an.

2. Aller plus loin dans la compression dans la masse salariale des opérateurs en incluant le périmètre universitaire

Opérateurs de l'État

Actuellement, le Parlement vote le plafond d'emploi des opérateurs⁶. Mais ces derniers disposent de la faculté de recruter des personnels supplémentaires hors plafond à la condition de les rémunérer sur ressources propres. À titre d'exemple, le projet de loi de finances pour 2011 livre un effectif total des agents sous plafond des opérateurs de l'État de 365 909 ETP (équivalent temps plein). L'effectif des personnels placés hors plafond s'élevait à 37 853 ETP. Pour le moment, les pouvoirs publics ont décidé que l'ensemble des personnels des opérateurs liés à la mission recherche et à l'enseignement supérieur était sanctuarisé et non assujéti à la règle du « un sur deux », ce qui représente tout de même 61 % des personnels sous plafond, mais 68 % des personnels hors plafond. Il est désormais nécessaire de soumettre l'ensem-

ble de ces personnels à l'effort de compression annoncé de 1,5 % de la masse salariale totale, ce qui permettrait d'aller au-delà du « un sur deux », d'autant plus que les départs à la retraite sont pour le moment tenus au sein des opérateurs concernés (5 200 départs/an ETP⁷). À la clé, la suppression de 3 700 emplois prévus par le Gouvernement en 2012 hors enseignement supérieur. Cette règle, appliquée aux opérateurs des universités, permettrait de supprimer 5 787 postes supplémentaires, soit au total 9 487 emplois. À la clé, des économies de l'ordre de 234 millions d'euros en plus par rapport aux 150 millions d'euros prévus hors universités. Il faudra par ailleurs mettre fin à la rétrocession de 50 % des économies réalisées dans le cadre du « un sur deux » pour l'aligner sur ce que nous préconisons pour la fonction publique d'État, soit 20 %.

⁵ Ou un gain net de 4,9 milliards d'euros si l'on continue d'appliquer un retour de 50 % des économies budgétaires générées à la FPT.

⁶ Malheureusement, ce plafond est totalement indicatif. Il n'empêche pas les mesures de périmètres (hors régularisation), ni la croissance de certains opérateurs, tel Pôle Emploi pour le budget 2011, avec + 1 000 ETP budgétés en sus des prévisions.

⁷ On relèvera que pour la première application du « un sur deux » dans les opérateurs sous plafonds, ne gère une baisse d'ETP après neutralisation des effets de périmètre, de - 2 629 ETP. Or seuls les opérateurs non exonérés sont soumis à la règle du 1 sur 2 et représentent environ 40 % des effectifs. Pour les autres, le nombre de départs à la retraite n'est pas connu.

Enfin, il s'agira d'imposer aux opérateurs des économies de fonctionnement de 10 % sur trois ans, ce qui pourrait dégager 500 millions au total et donc un potentiel de 166,6 millions d'euros/an.

Organismes exerçant des missions de service public

D'après la DGAFP, ces organismes sont regroupés en trois sous-groupes :

- les organismes publics hors fonction publique et hors entreprises publiques : ces derniers regroupent notamment les établissements publics administratifs de Sécurité sociale, les groupements d'intérêt public nationaux et locaux, les autorités constitutionnelles, les organismes consulaires et les non marchands et locaux marchands. Ces organismes représentaient tout de même des effectifs de 189 946 (effectifs phy-

siques) en croissance de 4,3 % entre 2007 et 2008 ;

- les organismes privés à financement public prédominant (enseignement privé sous contrat, associations, organismes de protection sociale, hôpitaux privés à but non lucratif, Safer), soit un total de 712 767 personnes. En baisse entre 2007 et 2008 de 0,66 % ;

- les entreprises publiques à contrôle direct et majoritaire de l'État (592 751 personnes en 2008).

Le potentiel de ces organismes hors du champ de la fonction publique est important puisqu'ils représentent près de 912 000 personnes à cheval entre État et collectivités locales. Restera à considérer des organismes ne rentrant dans aucune classification : Caisse des dépôts, Banque de France, etc., auxquels il serait utile d'appliquer des audits « RGPP » sur la masse salariale et les effectifs.

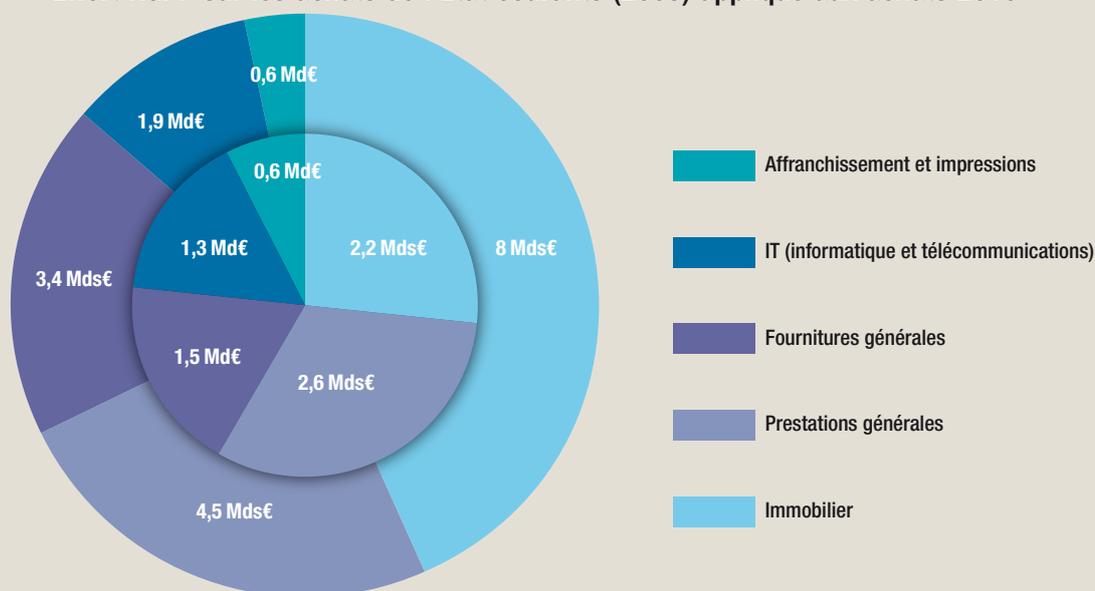
3. Rationaliser les achats de l'État

Le SAE (service des achats de l'État) est depuis mars 2009 le service à compétence nationale chargé de la réforme des achats de l'État. Celui-ci revendique actuellement de parvenir à faire économiser, à partir de 2013, 10 % des achats de fonctionnement de l'État qui s'élèvent aujourd'hui à près de 10 milliards d'euros. Un objectif fixé dès 2005. À l'époque, la répartition des efforts envisagés devait permettre de dégager une économie de 1,3 milliard d'euros (hors opérateurs). Depuis lors l'objectif a été réduit de - 300 millions d'euros, alors même que le volume des achats n'a pas cessé de croître : le périmètre des dépenses d'achats courants de l'État en 2005 se répartissait entre 5 milliards d'euros d'achats métiers (spécifiques) et 10 milliards d'achats de fonctionnement. En 2010, les achats courants faits par le SAE se répartissaient entre 7,2 milliards d'euros d'achats

métiers et 10,2 milliards d'euros d'achats de fonctionnement⁸.

Entre 2005 et 2010, le périmètre des achats courants a augmenté de près de 2,4 milliards tandis que l'objectif était revu à la baisse (passant de 1,3 à 1 milliard d'économies à compter de 2013). Pour passer à la vitesse supérieure, nous pensons qu'il faudrait fusionner le Service des achats avec France Domaine, au sein d'une agence dédiée, comme l'a fait récemment le gouvernement britannique avec l'*Efficiency and Reform Group*, chargé de l'impulsion et du suivi de la politique immobilière, mais aussi de la politique des ressources humaines, de la politique de communication et de l'information, de la passation des marchés publics et des grands travaux et des achats de l'État. **Seule une telle structure pourrait permettre d'obtenir les effets « volume » que l'on voudrait rechercher et non**

Effort RGPP sur les achats de l'État courants (2005) appliqué aux achats 2010



⁸ Pour une présentation plus générale, voir, Gestion & Finances publiques, n° 7, juillet 2010, J.-B. Hy, « La réforme des achats de l'État », p. 510 et suivantes. Les achats globaux de l'État sont de 30 milliards, dont 13 milliards sont des achats spécifiques (armement, etc.) et 17,4 sont des achats courants.

seulement des effets prix qui ne font que contracter les marges des fournisseurs.

Dans le cadre d'un plan de rigueur renforcé, il faudrait donc parvenir à récupérer les 300 millions d'euros initiaux sur les achats métiers. Cela représente un effort de 4,16 % sur les dépenses gérées encore actuellement par d'autres services (7,4 milliards comprenant les locations immobilières, investissements immobiliers, etc.) comme France Domaine. À terme, d'ailleurs, l'effort pourrait être renforcé afin de tenir compte de leur augmentation en volume et passer à 450 millions... Puis, procéder à des économies supplémentaires sur les dépenses dans le périmètre initial d'intervention du SAE, en répercutant la contraction des personnels issus de la RGPP, soit un gain potentiel sur les achats courants de 473 millions d'euros au maximum, en tenant les engagements de 2009.

L'effort supplémentaire sur les achats permettrait d'obtenir une réduction des dépenses entre - 1,7 milliard d'euros et - 1,85 milliard avec un effort réparti à 64,7 %

sur les prix et 35,3 % sur les volumes (au lieu de la logique actuelle 90 %/10%). La poursuite du non-renouvellement d'un fonctionnaire sur deux jusqu'en 2018 permettra ensuite d'inverser la tendance, afin de continuer à couper dans les achats à mesure que la fonction publique décroît, donc parvenir à poursuivre l'effort en volume après avoir atteint les limites de l'effet prix. Après avoir « professionnalisé » le service achat des ministères (acheter mieux), il est temps que l'État achète moins en incitant les ministères à mutualiser et à définir mieux le « juste besoin » ! Une démarche qu'il faudra également généraliser s'agissant des opérateurs⁹ (le chiffrage n'est pas disponible, mais ne semble pas être inférieur à 100 millions d'euros). Par ailleurs, il y a de vrais efforts à faire également s'agissant des hôpitaux publics. Ces derniers mettent en place d'ailleurs leurs propres centrales d'achats pilotées par les ARS (Agences régionales de santé) par l'intermédiaire de contrats-cadres. Ce dispositif devrait permettre de dégager environ 1 milliard d'euros sur 3 à 5 ans.

4. Redimensionner le parc immobilier public

Depuis 2005 et le rapport initial de Georges Tron, la rationalisation de l'immobilier de l'État dans le cadre de la RGPP n'a pas donné pleinement satisfaction. Ainsi, les derniers chiffres connus sur la réduction des surfaces immobilières de l'État sont particulièrement faibles : 330 007 m² entre 2007

et 2010, soit un effort de près de 3 %. Aujourd'hui, l'État possède pour 12 millions de mètres carrés de bureaux, sur un total estimé à 62 millions de mètres carrés représentant une valorisation de 66,4 milliards d'euros. Et les performances en matière de surface d'occupation des agents sont particulièrement

⁹ Il existe à ce jour 651 opérateurs de l'État. Le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux, couplé à un gel en valeur des dépenses hors pensions et service de la dette, ainsi qu'une baisse de 10 % des dépenses d'achats courants permettraient d'éviter un coup de rabot de 5 % sur la partie des subventions d'équilibres qui a le plus péché (personnel/fonctionnement). À la clé, des économies de l'ordre sans doute des 400 millions d'euros. Une démarche à coupler avec un plafonnement conditionnel des taxes affectées.

Super-plan de cessions immobilières Fondation iFRAP

	Montant des cessions (milliards d'€)	Pourcentage par rapport à leur valeur patrimoniale
État, dont		
Bureaux	3,02	24,10 %
Autres biens immeubles	3,88	7,20 %
État à l'étranger	0,476	10,00 %
Opérateurs (dont forêts 1 milliard)	5,26	11,95 %
TOTAL	12,63	11,30 %
Sécurité sociale	0,77	10,00 %
Hospitalier	2,00	5,50 %
GRAND TOTAL	15,40	10,00 %

Encadrer le droit de priorité

Dans le cadre d'un effort massif de vente immobilière publique, il est nécessaire que les pouvoirs publics mettent en place un moratoire sur l'exercice du droit de priorité actuellement accordé aux collectivités locales. En effet, celles-ci s'en servent notamment pour permettre la construction de logements sociaux en ayant pour effet de minorer parfois de 30 % le prix de vente, voire dans les cas les plus extrêmes de proposer des prix en dessous de l'évaluation des domaines, tout en ralentis-

sant considérablement les procédures. Cette suspension pourrait être de 10 ans afin de sanctuariser les plans de cession de 1,5 milliard d'euros/an. Elle éviterait surtout un phénomène de vases communicants, les ventes de l'État venant alimenter les achats immobiliers des collectivités locales. Par ailleurs, l'effet baissier sur les prix immobiliers n'est pas automatique dans la mesure où il existe actuellement un excédent de demande sur l'offre de biens immobiliers.

mauvaises: 15 m²/agent à Paris contre 18,4 m²/agent dans les services déconcentrés.

Il faut donc tout à la fois:

- dynamiser les cessions immobilières afin de réduire sensiblement l'immobilier public en visant une moyenne de 12 m²/agent, puis de 8 m² dès que c'est possible;
- étendre cette approche à l'ensemble de l'immobilier de la sphère publique (hors HLM et collectivités locales), c'est-à-dire aux opérateurs (dont 1 milliard de cessions forestières), aux administrations de Sécurité sociale et au secteur hospitalier public, soit un patrimoine complémentaire de 67 millions de mètres carrés;

- reverser 100 % des produits de cession à la réduction du déficit ou/et au désendettement.

Nous pensons possible de procéder en 10 ans à un « super-plan de cessions immobilières » afin de contribuer à l'effort de réduction du déficit. À cet égard, il est possible de soutenir un effort représentant une contraction de 10 % de la valeur du parc immobilier public national est atteignable, soit une ressource supplémentaire de **15,4 milliards d'euros**. Il s'agira ainsi d'aller très au-delà du plan pluriannuel de cession annoncé par le Gouvernement le 9 juin 2010, qui ne concerne actuellement que 1 700 biens sur les 28 000 que possède l'État.

VOLET CENTRAL

3,34 milliards d'euros d'économies dès la première année

- Maintien de la règle du un sur deux et abaissement du taux de rétrocession aux administrations de 50 à 20 % : 640 millions d'euros d'économies.
- Réduction de la masse salariale des opérateurs des universités : 234 millions d'euros.
- Économies sur les dépenses de fonctionnement de 10 % sur trois ans : 166,6 millions d'économies dès la première année.
- Achats de l'État : 0,8 milliard d'euros d'économies la première année et 1,7 milliard l'année suivante.
- Immobilier de l'État, des hôpitaux, des administrations de sécurité sociale et des opérateurs : 15 milliards d'euros d'économies en 10 ans soit 1,5 milliard d'euros par an (trois fois l'effort actuel).

2 ■ Objectif 2 : privatiser maintenant, avant d'y être contraint

**20 milliards de recettes dès la première année,
20 milliards la seconde**

Pourquoi privatiser ?

La raison immédiate est de collecter des fonds pour rembourser les emprunts en cours, rétablir la confiance et éviter d'avoir à emprunter à des taux élevés à des prêteurs qui doutent de la fiabilité

Privatisations envisagées, en cours ou réalisées dans les pays européens

Portugal : électricité, papier, réseau électrique, chantiers navals, compagnie aérienne, aéroports, poste ; fret chemin de fer, matériel ferroviaire, banque, assurance (6 milliards d'euros).

Irlande : grands ports et ses aéroports, contrôle aérien, eau, gaz, électricité, traitement des déchets, compagnie aérienne (8 milliards d'euros).

Espagne : loterie nationale, aéroports de Madrid et Barcelone (13 milliards d'euros).

Royaume-Uni : Urenco, ligne ferroviaire grande vitesse, paris

sportifs, biens immobiliers.

Italie : sociétés municipales (10 milliards d'euros).

Russie : hydroélectricité, diamants, télécommunications, producteur de pétrole, agence de négociation des céréales, constructeur automobile...

Grèce : électricité, telecom, banques, ports, loterie nationale, autoroutes, caisses des dépôts, banques, eau d'Athènes (50 milliards d'euros).

	Part de l'État dans l'entreprise septembre 2011	Valorisation septembre 2011 (milliards €)	Effort en fonction du caractère stratégique ou non	Part gardée (si stratégique 15 %, sinon 10 %)	Soit valeur totale de la revente
Aéroports de Paris	52,13 %	3,052	42,13 %	10,00 %	2,467
Air France KLM	15,74 %	0,319	5,74 %	10,00 %	0,116
CNP Assurances	1,09 %	0,080	aucun	1,09 %	0,000
EADS	15,03 %	2,716	aucun	15,03 %	0,000
EDF	83,94 %	33,817	68,94 %	15,00 %	27,700
France Télécom	13,45 %	4,805	3,45 %	10,00 %	1,233
GDF Suez	36,05 %	17,403	21,05 %	15,00 %	10,160
Renault	15,01 %	1,243	aucun	15,01 %	0,000
Safran	30,20 %	3,498	aucun	30,20 %	0,000
Thalès	27,52 %	1,400	aucun	27,52 %	0,000
Total des participations cotées		69,334			41,676

des États ayant à la fois des niveaux de dette et de déficit élevés. Mais la seconde justification, de long terme, est encore plus fondamentale : il s'agit d'améliorer la gestion de ces « entreprises-administrations » qui handicapent l'économie des pays. Comme l'a dit le gouvernement portugais : « *Ces opérations permettront une plus grande productivité de ces secteurs ainsi que de contribuer à la réduction de la dette publique.* »

appliquent les injonctions des organismes internationaux (FMI, Union européenne, G20, OCDE...) où la France est particulièrement bien représentée et active. Ce sont d'ailleurs ces mêmes recommandations que la Communauté internationale prodigue aux pays en développement et notamment aux pays du « Printemps arabe » pour redresser leur économie.

S'appliquer les conseils que la France prodigue aux autres

En privatisant leurs entreprises, les pays étrangers

Méthodologie sur la cession des participations cotées de l'État

L'effort global de cession doit permettre de dégager au moins 40 milliards d'euros sur deux ans, pour un montant actuel de valorisation boursière du portefeuille de 69,3 milliards d'euros, soit une réduction de 58 %. À cette fin, nous proposons de céder en priorité des participations dans les entreprises qui ont le plus baissé depuis 5 ans :

■ Air France, par exemple, a vu sa situation se dégrader de 76,23 %. Nous choisissons d'en vendre pour 5,74 % afin de ramener la participation de l'État à 10 %, soit un gain de 116 millions d'euros compte tenu de sa très faible valeur boursière ;

■ EDF, qui a vu sa capitalisation boursière s'effondrer de 50,67 %. La participation actuelle de l'État s'élève à 83,94 %. Une réduction à 15 % (à l'instar de participations stratégiques comme EADS ou Renault) permettrait de dégager pour 27,7 milliards d'euros ;

■ GDF Suez, dont la valeur a baissé de 27,7 % en cinq ans, et dont on pourrait ramener la participation de l'État de 36,05 et 15 %

également. À la clé, un montant de cession de 10,16 milliards ;

■ France Télécom dont l'État pourrait ne conserver que 10 % des parts (entreprise semi-stratégique sans nécessité de *golden share*), après une perte de 32 % de sa valorisation boursière. À la clé, un gain potentiel de 1,233 milliard d'euros ;

■ enfin, seule cession en position « bénéficiaire » (+7 % en 5 ans), la société ADP (Aéroports de Paris) dont l'État pourrait parfaitement céder la majorité des parts afin de rester au capital en tant qu'investisseur dormant. En ne conservant là aussi que 10 % des parts, la revente des 42,13 % permettrait d'obtenir 2,46 milliards d'euros.

L'ensemble de ces cinq cessions de participations de l'État devraient permettre de dégager un montant de 41,66 milliards d'euros. Ceci est possible en deux ans, en réalisant à chaque fois pour 20 milliards de cessions, sans toucher pour autant aux autres entreprises stratégiques du portefeuille (Thalès, EADS, Safran : défense et armement) ni à celles qui donnent beaucoup de dividendes (Renault, CNP Assurances).

La Française des Jeux

La Française de Jeux est le deuxième opérateur européen de loterie. Avec ses 35 000 points de vente, ses 1 065 salariés, ses offres diversifiées sur Internet et les téléphones mobiles ainsi que ses filiales à l'international, la FDJ est une entreprise dynamique, attractive pour les investisseurs et dont la cession ne représente aucune menace pour la souveraineté française. Détenue à 72 % par l'État et le reste par ses salariés, ses courtiers et par des actionnaires historiques, l'entreprise a vu son chiffre

d'affaires s'élever à 10,5 milliards en 2010. Son résultat net de 77 millions d'euros devrait rapidement revenir à ses niveaux des années 2006-2008 de plus de 100 millions d'euros. Compte tenu des nouvelles opportunités offertes par les nouvelles formes de jeu (Internet, téléphone) et de sa position dominante sur ce marché, cette privatisation rapporterait selon nos informations un milliard d'euros au budget de l'État, avec un P/E (*price-to-earnings*) estimé de 18.

CESSIONS DE PARTICIPATIONS COTÉES DE L'ÉTAT POUR 40 MILLIARDS D'EUROS

- Cessions d'actifs au sein d'entreprises cotées : plus de 20 milliards d'euros de recettes la première année, 20 milliards d'euros la seconde année.
- Cession de la participation de l'État dans la Française des Jeux : 1 milliard d'euros de recettes dès la première année.

Est-ce le bon moment pour privatiser ?

Il aurait certainement été préférable de privatiser quand l'économie était florissante. Mais aujourd'hui, la véritable valeur des entreprises est celle qui est fixée par le marché. L'idée d'attendre que les cours

remontent est tentante mais n'est pas fondée sur une étude rationnelle : ceux qui plaident pour attendre se précipitent-ils pour emprunter et acheter ces actifs dévalués ?

Conclusion

Le budget 2012 est placé sous le signe de la réduction des dépenses publiques, nous dit le ministre du Budget, Valérie Pécresse. Le plan de sauvetage de la Fondation iFRAP, qui propose plus de 30 milliards d'économies et de recettes nouvelles, montre qu'il est possible de faire plus en matière d'effort collectif pour redresser la barre de nos finances publiques et ce, sans casser la croissance.

La simple prudence budgétaire voudrait que des marges de manœuvre supplémentaires soient dégagées. Le plan proposé ici donne 1,5 point de PIB de marge complémentaire.

Dans le court terme, nos parlementaires (de droite ou de gauche) pourront s'inspirer de ces pistes concrètes de réformes. Le plan de la Fondation iFRAP prévoit une réduction soutenue des effectifs publics (45 000 postes publics en moins par an). Cela suppose de créer massivement des postes dans le secteur marchand pour absorber les générations à venir.

Sur le long terme, les réformes de l'État, des collectivités locales et de la Sécurité sociale vont être au cœur des débats. Ne pas réformer notre modèle social est ce qui le pousserait le plus certainement à la ruine.

Pour faire des choix justes et éclairés, le Parlement aura besoin de vrais rapports de la Cour des comptes qui évaluent les économies à réaliser et les chiffrent selon la méthode du « *value for money* »¹⁰. Combien de temps encore la Cour des comptes expliquera-t-elle qu'elle ne peut proposer des mesures précises car elle ne pourrait empiéter sur les prérogatives du pouvoir législatif ? Comment soutenir que chacun reste dans son coin à faire une partie du travail alors que la maison brûle ? Comment expliquer que l'on passe tous les ans 3 mois à discuter le budget et à le voter (octobre à décembre) et seulement 3 jours en juin à voter la loi de règlement du budget ? Il serait amplement temps que la discussion de la loi de règlement soit aussi l'occasion de rendre des comptes sur les deniers publics dépensés.

¹⁰ Propositions précises et d'évaluations chiffrées d'économies à réaliser dans une politique publique. Méthode utilisée par le NAO (organe d'audit des dépenses publiques du Parlement) britannique.